

Procès-Verbal de la séance de conseil municipal Du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le vingt mars deux-mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le seize mars deux-mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 23 – Quorum : 12

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Brigitte COURTET, M. Bertrand LOUVET, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, Mme Sylvie MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Charlène LOCATELLI, M. Philippe MERCIER, Mme Alexandra HAUFF, M. Georges VARANDA, Mme Emilie RENAUD, M. Christophe GLACHANT, Mme Audrey FAUDOIS, M. Philippe LAB, M. Simon TOURNIER.

Absents excusés :

M. Julien CHARLES qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, Mme Christine MOUGIN qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absente :

Mme Chantal RENAUD.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Installation du conseil municipal et élection du maire
- 2- Détermination du nombre de postes d'adjoints au maire
- 3- Election des adjoints au maire
- 4- Charte de l'élu local
- 5- Arrêt du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 mars 2026
- 6- Affaires diverses

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Délibération n°2026.19 – Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à 20h, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars, se sont réunis dans la salle de la

mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roland MARTIN, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : M. Roland MARTIN, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Brigitte COURTET, M. Bertrand LOUVET, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe LOUVET, Mme Sylvie MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Charlène LOCATELLI, M. Philippe MERCIER, Mme Alexandra HAUFF, M. Georges VARANDA, Mme Emilie RENAUD, M. Christophe GLACHANT, Mme Audrey FAUDOIS, M. Julien CHARLES, Mme Chantal RENAUD, M. Philippe LAB, Mme Christine MOUGIN, M. Simon TOURNIER.

Monsieur Roland MARTIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire :

Se présente au poste de maire : M. Roland MARTIN

Premier tour de scrutin :

Après lecture des articles L. 2122-8, L. 2121-17, L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Roland MARTIN : 20 voix

M Roland MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Roland MARTIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2- DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Délibération n°2026.20 – Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-2 et suivants,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 23 membres,
Considérant que ce pourcentage donne par conséquent pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

3- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Délibération n°2026.21 – Election des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une seule liste d'adjoints est soumise au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 12

A obtenu : La liste présentée : 22 voix

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1er adjoint : VIPREY Françoise

2ème adjoint : JANIN Christophe

3ème adjoint : COURTET Brigitte

4ème adjoint : LOUVET Bertrand

5ème adjoint : VUILLEMIN Françoise

6ème adjoint : BOBILIER Vincent

4- CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L 2121-7 du CGCT, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu mentionnée à l'article L. 1111-12 et en remet une copie à chaque conseiller municipal.

5- ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026.

6- AFFAIRES DIVERSES

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 13 avril 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Les délibérations n°2026.19 à 2026.21 ont été examinées au cours de la séance à laquelle étaient présents :

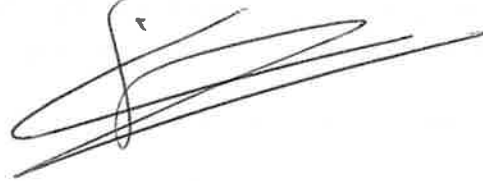
M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Brigitte COURTET, M. Bertrand LOUVET, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, M. Philippe LOUVET, Mme Sylvie MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Charlène LOCATELLI, M. Philippe MERCIER, Mme Alexandra HAUFF, M. Georges VARANDA, Mme Emilie RENAUD, M. Christophe GLACHANT, Mme Audrey FAUDOIS, M. Philippe LAB, M. Simon TOURNIER.

Le Maire,
Roland MARTIN



Le secrétaire de séance,
Christophe JANIN



En application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été publiée sur le site de la mairie de Charquemont (<https://www.charquemont.fr>)